

## Elaboration des scénarios, choix de la stratégie globale

**Mercredi 19 décembre 2012**

### Présentation et validation du scénario tendanciel en CLE

Lieu :	PLOURIVO
Date :	Mercredi 19 décembre 2012

Personnes présentes	Thierry BURLLOT	Président de la CLE
	Germain SOL DOURDIN	Vice-Président de la CLE
	Jean-Pierre GIUNTINI	Vice-Président de la CLE
	Maurice GOARIN	Communauté de Communes de Paimpol Goëlo
	Sylvain BALLU	CEVA
	Yannick HEMEURY	Comité Dep des Pêches
	Yves DROUMAGUET	Chambre d'Agriculture
	Louis HAMON	UFC Que Choisir Paimpol Lannion
	Jean-Paul LAMOUR	ASMB
	Gilles HUET	Eaux et Rivières de Bretagne
	Annick BOUEDO	Conseil Général 22
	Thibault COLL	DREAL
	Josiane CORBIC	Conseil Régional de Bretagne
	Jean-Paul LE CALVEZ	Communauté de Communes du Trieux
	Vincent TETU	SMEGA
	Jean-François RIOU	SMEGA
	Guy CONNAN	SMJGB
	Sylvain LAVAU	SMJGB
	Samuel GAUTIER	SMJGB
	Jean NICOLAS	SMJGB
	Daniel SALAUN	Mission Inter Service de l'Eau 22
	Marie-Claude NIHOUL	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	Yves GUILLOU	DDTM
	Yves LE BIHAN	CCI 22
	Yannick LE GUENNIC	Communauté de Communes du Kreiz Breizh
	Sylvie COLOBERT	Leff Communauté
	Jean-Paul HAMON	Chambre d'Agriculture
	Jacqueline BIGOT	ARM 22
	Claudie LECHELARD	ARM 22
	Jean-François DELATTRE	Chambre d'Agriculture
Janine LE BECHEC	Communauté de Communes Pays Rochois	
Yves CHESNOT	Syndicat Eau Jaudy	
Philippe COULAU	SCOT Goëlo Trégor	
Jean-Jacques COTON	Communauté de Communes Trois Rivières	
Marie Magdeleine DE KERMEL	Syn Dep de la propriété privée rurale	

	Jacqueline CAPLAT	Côtes d'Armor Nature Environnement
	Xavier LE GAL	Coordonnateur SAGE Argoat-Trégor-Goëlo
	Cédric DIEBOLT	ASCONIT Consultants
	Claire RELIANT-RASOTTO	ASCONIT Consultants
	Ylang CHEVALERAUD	ACTeon

Personnes excusées	Didier ROBERT	CONSEIL GENERAL
	Philippe DELSOL	CONSEIL GENERAL
	Olivier SAMICA	Fédération de Pêche 22
	Pascal HUS	ONEMA (pouvoir à MC NIHOUL)
	Didier AUZOU	Conchyliculteur
	Laurent DABOUINEAU	Vivarmor Nature
	Michel LORGUILLOUX	Communauté de Communes du Pays de Bourbriac
	Ismaël ANDRE	Communes de Perros Guirec et Mantallot
	Florence LE SAINT	Chambre d'Agriculture

Diffusion	
Date :	Janvier 2013
Transmis à :	Xavier Le Gal, Actéon, Teravena

## Introduction

Ce document a pour objectif de retranscrire dans un ordre chronologique les échanges tenus lors de la réunion de la CLE du 19 décembre 2012. Les points suivants ont été abordés lors de cette réunion :

- Validation de l'inventaire des zones humides
- Présentation du scénario tendanciel
- Calendrier de l'étude

**Tous les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles sur le site internet du SAGE : <http://www.paysdeguingamp.com/environnement/sage-argoa-tregor-goelo.html>**

## 1 Session introductive

Maurice GOARIN, président de la Communauté de Communes de Paimpol Goëlo, dit un mot de bienvenue à l'ensemble des participants qui sont accueillis dans les locaux de la Communauté de Communes à PLOURIVO. Maurice GOARIN rappelle les compétences de la Communauté de Communes dans le domaine de l'eau (compétences « eau potable » et « ANC », et bientôt compétence « assainissement »).

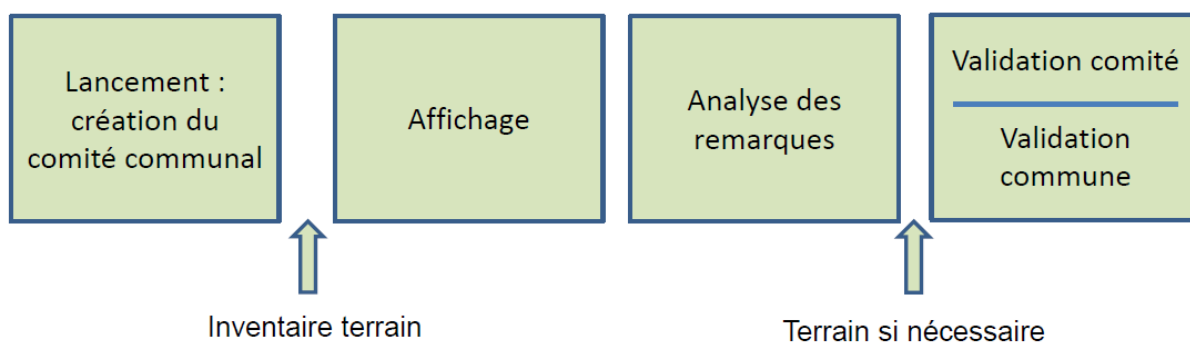
Thierry BURLLOT, président de la CLE, introduit la réunion en rappelant les deux objectifs de la réunion : la validation de l'inventaire des zones humides et la présentation du scénario tendanciel.

Il indique également aux participants qu'une réunion de CLE se tiendra en début d'année (mars 2013) avec, à l'ordre du jour :

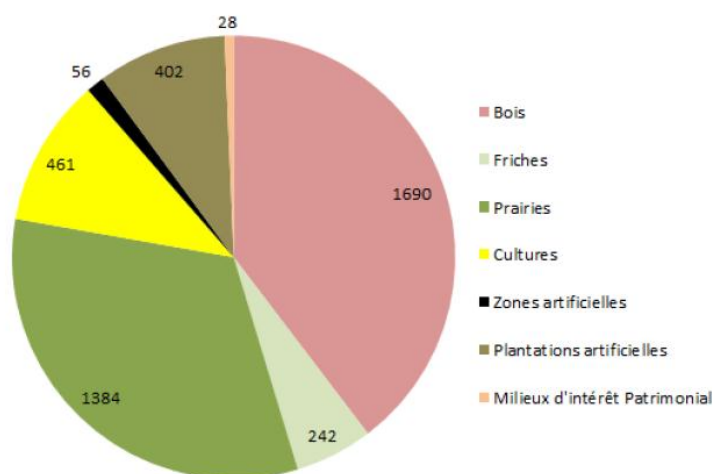
- la consultation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- le Programme Opérationnel d'Investissement de la REGION BRETAGNE
- le budget 2013 du SAGE et des deux BV

## 2 Validation de l'inventaire des zones humides

Xavier LE GAL rappelle la démarche adoptée par le SAGE en 2011 (cf. figure ci-dessous), démarche basée sur la concertation avec notamment la création systématique d'un comité communal composé d'élus, usagers, agriculteurs... Jean Paul LAMOUR insiste sur la nécessité de faire participer la profession agricole dans la démarche. Xavier LE GAL précise également qu'aucun suivi n'est effectué par le SAGE une fois le document approuvé (le SAGE n'est pas « personne publique associée » lors de l'examen des PLU). Thierry BURLLOT s'inquiète donc quant au devenir de ces inventaires dans les documents d'urbanisme. Gilles HUET suggère qu'une dizaine de communes du territoire soient sélectionnées par le SAGE et fassent l'objet d'un « contrôle » de l'intégration de ces inventaires aux documents d'urbanisme récemment approuvés.



Ensuite un panorama général est présenté de façon à visualiser l'emprise de ces inventaires de zones humides sur les différents types d'occupation du sol (cf. figure ci-dessous).



Enfin les techniciens du SMEGA et SMJGB illustrent par quelques exemples les zones où les surfaces concernées sont particulières : zones artificialisées (Pouldouran), talwegs côtiers encaissés (Plouezec), estuaires (Poudoulan), vallées ouvertes...

En réponse à une question de Sylvie COLOBERT, Samuel GAUTIER précise que les compensations sont de deux types : restauration de zones remblayées (zones urbaines) ou drainées (zones agricoles). En réponse aux interrogations de Louis HAMON, Xavier LE GAL rappelle que la compensation ne doit être envisagée qu'en dernier recours (cf. disposition du SDAGE 2010-2015).

Yves DROUMAGUET et Jean-Paul HAMON demandent à ce que (dans la mesure du possible) la distinction soit faite entre prairies permanentes et prairies temporaires entrant dans les rotations.

Thierry BURLOT et Philippe COULAU soulignent l'importance de l'enveloppe de référence des zones humides et demandent à ce qu'au-delà du strict inventaire ces secteurs particuliers (fonds topographiques) soient des zones identifiées comme « sensibles » par le SAGE.

Gilles HUET ajoute qu'au-delà du simple inventaire, le SAGE devra rapidement réfléchir au contenu réglementaire associé à ces zonages.

Yves CHESNOT demande si un inventaire réalisé en 2005 doit être refait. Samuel GAUTIER répond qu'étant plus ancien que 2009 ce dernier devra être refait mais en tenant compte évidemment du travail déjà effectué.

**En conclusion sur les zones humides, la CLE considèrera comme valide l'inventaire sur ces 25 communes si aucune remarque importante n'est formulée d'ici le 15 janvier 2013.**

**La validation des inventaires sera faite à l'avenir par le bureau de la CLE, sauf pour les cas qui posent problèmes et remonteront en CLE.**

**Courant 2013, une dizaine de communes du territoire seront sélectionnées afin de contrôler l'intégration des inventaires de zones humides aux documents d'urbanisme récemment approuvés.**

**Pour rappel : les inventaires de zones humides devront être finalisés sur le territoire du SAGE pour fin 2013.**

### 3 Présentation du scénario tendanciel

---

- Ylang CHEVALERAUD présente les évolutions à échéance 2021 des principaux usages.

#### Démographie

Thierry BURLLOT et Jean-Paul HAMON s'interrogent sur le chiffre annoncé de 440 ha/an de surface urbanisée dans les années passées qui leur paraît assez élevé.

Xavier LE GAL précise qu'il s'agit de la SAU consommée et Ylang CHEVALERAUD ajoute que ce chiffre est issu d'une comparaison entre le RGA 2000 et 2010.

Jean-Paul HAMON indique que 50 % des surfaces qui sont urbanisées chaque année le sont pour des activités de loisir.

Thierry BURLLOT et Xavier LE GAL concluent que la consommation du foncier est très importante sur le territoire du SAGE et constitue un enjeu clef.

Xavier LE GAL indique que l'estimation des besoins futurs en eau potable correspondant à 1 Mm<sup>3</sup>/an est équivalente aux fuites actuelles des réseaux et aux importations d'eau nécessaires pour satisfaire la demande. Ylang CHEVALERAUD ajoute que les actions d'économies d'eau et notamment de réduction des fuites de réseaux pourront être inscrites dans le SAGE.

#### Agriculture

Yves DROUMAGUET aborde la question de l'abandon de l'élevage sur le territoire (-4% de production de lait, diminution du cheptel) et de l'enjeu que représente le risque de végétalisation sur le bassin.

Thierry BURLLOT confirme que la question de la transformation économique de l'agriculture est un problème de fond et demande à la chambre d'agriculture si un travail sur cette problématique est engagé. Jean-Paul HAMON répond que la chambre d'agriculture est en train d'évaluer ces mutations et de voir comment gagner en compétitivité. Il indique qu'une étude est en cours sur les perspectives de la filière lait, sachant que les exploitants abandonnent de plus en plus la filière lait pour faire des céréales qui apportent un meilleur revenu et une meilleure qualité de vie.

### **Mer/Pêche/Conchyliculture**

Yannick HEMEURY souligne que la filière pêche se maintient malgré les crises du carburant mais que la filière doit être soutenue au niveau politique car il y a des incertitudes fortes sur l'avenir : pas de relève car mauvaise image du métier. Il souligne par ailleurs l'importance du futur parc éolien et des opportunités que cela offre à la profession de pêche : compensation pour la ressource, projets et activités locales.

Thierry BURLLOT ajoute qu'effectivement le métier de la mer, tout comme celui d'agriculteur, connaît des difficultés pour trouver des vocations. Il souligne la difficulté de s'installer dans ces métiers mais ajoute que des solutions peuvent être trouvées.

**Tourisme et industrie** : aucune remarque n'a été formulée.

- Cédric DIEBOLT présente ensuite le scénario tendanciel pour le milieu d'ici 2021.

### **Gestion quantitative**

Jean Paul LE CALVEZ indique que sur le secteur Kerné Uhel l'attractivité du territoire pourrait avoir une incidence sur les interconnexions.

Marie-Claude NIHOUL demande que soit vérifiée la cohérence des chiffres de l'augmentation de la consommation en eau qui est parallèle à l'augmentation de la population. Ylang CHEVALERAUD répond que le scénario de la consommation en eau d'ici 2021 a été construit sur la base d'une consommation en eau d'environ 45 à 50 m<sup>3</sup>/hab/an.

Jean NICOLAS ajoute que l'eau consommée n'a jamais augmenté malgré l'augmentation de la population.

### **Gestion qualitative des eaux**

Yannick HEMEURY indique que la méthode d'évaluation du classement sanitaire des coquillages pose problème (représentativité des prélèvements).

Gilles HUET trouve qu'il y a une incohérence sur l'aspect quantitatif car on dit que d'une part que le territoire n'est pas autonome mais que d'autre part il faut renforcer les interconnexions. Selon lui, d'autres solutions peuvent être trouvées avec une politique d'économie d'eau et la recherche de ressources locales. Sur l'aspect qualitatif, il juge que le rapport n'est pas assez précis sur le phosphore et qu'il faudrait intégrer la réduction des surfaces en prairies dans les tendances pour les nitrates et les phytosanitaires.

Jean-Paul HAMON ajoute que des mesures existent pour faire baisser les pressions sur la frange côtière et diminuer les nitrates ; et qu'il faudrait pouvoir dissocier ce qui relève d'une origine agricole et non agricole. Il s'interroge sur la tendance en rouge pour les nitrates pour la frange littorale. Vincent TETU ajoute que les suivis en nitrates montrent une certaine constance des teneurs sur les zones côtières.

### **Gestion qualitative des milieux**

Thibault COLL demande si le rapport fait apparaître les cours d'eau en liste 1 et 2. Après vérification il s'avère ce classement est bien mentionné dans le rapport sur le scénario tendanciel.

Thierry BURLLOT précise que la continuité écologique n'est pas l'enjeu majeur du SAGE et que cette question est traitée progressivement par le biais du groupe de travail créé en 2012 et animé par un technicien recruté par les syndicats mixtes de bassins versants (SMEGA et SMJGB).

### **Cohérence et organisation institutionnelle**

Thierry BURLLOT indique qu'en région Bretagne, il y a une conscience collective sur l'eau qui est de plus en plus prégnante. Il souligne également le fait que la loi va conforter les EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) et que cette question de la gouvernance et de l'organisation institutionnelle doit être soulignée dans le SAGE.

Gilles HUET propose que la question du foncier soit intégrée dans la réflexion sur la gouvernance. Jean-Paul HAMON ajoute que la question des échelles territoriales est également importante si on souhaite garder une proximité (exemple des Comités Professionnels Agricoles).






## **4 Calendrier**





---

Cédric DIEBOLT présente le calendrier de la suite de l'étude, la prochaine étape étant l'élaboration des scénarios contrastés (juin 2013).





Thierry BURLLOT précise que pour cette étape il faudra être ambitieux mais aussi réaliste. Il s'agira de définir quelles sont les ambitions pour la gestion de l'eau du territoire.




**Afin que chacun puisse s'exprimer sur le scénario tendanciel présenté en séance et envoyé aux membres de la CLE le 12 décembre, Thierry BURLLOT propose que chaque acteur fasse remonter ses remarques d'ici le 15 janvier 2013 et qu'en fonction de leur importance, si elles remettent en question les tendances annoncées, une nouvelle réunion de CLE soit programmée pour une ultime validation.**


Enjeu	Localisation	Tendance d'évolution	Niveau de satisfaction de l'enjeu à l'horizon 2021 « sans le SAGE »
Sécuriser les ressources en eaux souterraines et de surface	Tout le bassin versant	↗	
Equilibrer durablement les ressources en eau et les besoins	Frange littorale	~	
	Tout le bassin versant (hors frange littorale)	~	
Gérer le risque d'inondation par débordement et par submersion marine	Frange littorale	↘	
	Bassin versant (hors frange littorale)	~	

Enjeu	Localisation	Tendance d'évolution de l'enjeu	Niveau de satisfaction de l'enjeu à l'horizon 2021 « sans le SAGE »
Atteindre une bonne qualité des eaux de surface	Nitrate : Ensemble des bassins versants y compris ceux en contentieux (Guindy - Bizien)	↗	
	Nitrate : Frange littorale	↘	
	Phosphore : Ensemble des bassins versants	→ depuis 2008	
	Phytosanitaire : Ensemble des bassins versants	~	



Concilier urbanisation et qualité de l'eau	Tout le bassin versant	↗	
Atteindre une bonne qualité des eaux conchylicoles et de baignades	Bactériologie : Tout le littoral	↘	
	Prolifération algale : Estuaire du Jaudy, baie de Lédano, anse de Bréhec	~	
	Micropolluant : Tout le littoral	↘	

Enjeu	Localisation	Tendance d'évolution	Niveau de satisfaction de l'enjeu à l'horizon 2021 « sans le SAGE »
Atteindre une bonne qualité écologique des cours d'eau	Ensemble des bassins versants	~	
Préserver et gérer les zones humides	Ensemble des bassins versants, mais problématique plus forte sur le secteur de la zone légumière	↗	
Préserver et restaurer le bocage		~	

Enjeu	Localisation	Niveau de satisfaction de l'enjeu à l'horizon 2021 « sans le SAGE »
Coordonner les acteurs et les projets à l'échelle du territoire du SAGE	Ensemble des bassins versants	
Assurer l'animation et la concertation du SAGE		
S'approprier la culture de l'eau		